

RÈGLEMENT (CE) N° 859/2007 DE LA COMMISSION**du 20 juillet 2007****modifiant pour la quatre-vingt deuxième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban, et abrogeant le règlement (CE) n° 467/2001 du Conseil**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban, et abrogeant le règlement (CE) n° 467/2001 du Conseil interdisant l'exportation de certaines marchandises et de certains services vers l'Afghanistan, renforçant l'interdiction des vols et étendant le gel des fonds et autres ressources financières décidées à l'encontre des Taliban d'Afghanistan⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 1, premier tiret,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 énumère les personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel

des fonds et des ressources économiques, ordonné par ce règlement.

- (2) Le 9 juillet 2007, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de modifier la liste des personnes, groupes et entités auxquels devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques. L'annexe I doit donc être modifiée en conséquence,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée comme indiqué à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 juillet 2007.

Par la Commission

Eneko LANDÁBURU

Directeur général des relations extérieures

⁽¹⁾ JO L 139 du 29.5.2002, p. 9. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 844/2007 de la Commission (JO L 186 du 18.7.2007, p. 24).

ANNEXE

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée comme suit:

- (1) La mention «Agha, Abdul Rahman (président du tribunal militaire).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Abdul Rahman **Agha**. Titre: Maulavi. Fonction: président du tribunal militaire sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1958. Lieu de naissance: district d'Arghandab, province de Kandahar, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (2) La mention «Agha, Saed M. Azim, Maulavi (service des passeports et des visas).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Sayed Mohammad Azim **Agha**. [*alias* a) Sayed Mohammad Azim Agha, b) Agha Saheb]. Titre: Maulavi. Fonction: employé du service des passeports et des visas sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1966. Lieu de naissance: province de Kandahar, Afghanistan Nationalité: afghane.»

- (3) La mention «Hamidullah, Mullah, chef de la compagnie aérienne Ariana Afghan Airlines.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Hamidullah **Akhund**. Titre: Mollah. Fonction: président de la compagnie aérienne Ariana Afghan Airlines sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1968. Lieu de naissance: province de Kandahar, Afghanistan Nationalité: afghane.»

- (4) La mention «Mohammad **Hassan**. Titre a) Mollah, b) Hadji. Date de naissance: vers 1958. Lieu de naissance: Kandahar, Afghanistan. Nationalité: afghane. Renseignements complémentaires: a) premier vice-président du Conseil des ministres (régime Taliban), b) membre de la faction Malwhavi Khaalis, l'une des sept factions du Jihad contre les Soviétiques, c) diplômé d'une madrasa à Queta au Pakistan, d) proche collaborateur du Mollah Omar.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Mohammad **Hassan Akhund**. Titre: a) Mollah, b) Hadji. Fonction: a) premier vice-président du Conseil des ministres sous le régime des Taliban, b) ministre des affaires étrangères avant Wakil Ahmad Mutawakil sous le régime des Taliban, c) gouverneur de Kandahar sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1958. Lieu de naissance: Kandahar, Afghanistan Nationalité: afghane. Autres renseignements: a) membre de la faction Malwhavi Khaalis, l'une des sept factions du Jihad contre les Soviétiques, b) diplômé d'une madrasa à Quetta au Pakistan, c) proche collaborateur du Mollah Omar.»

- (5) La mention «Anwari, Mohammad Tahre, Mullah (affaires administratives).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Muhammad Taher **Anwari** [*alias* a) Mohammad Taher Anwari, b) Haji Mudir]. Titre: Mollah. Fonction: a) directeur des affaires administratives sous le régime des Taliban, b) ministre des finances des Taliban. Date de naissance: vers 1961. Lieu de naissance: district de Zurmat, province de Paktia, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (6) La mention «Faiz, Maulavi (service d'information, ministère des affaires étrangères).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Faiz. Titre: Maulavi. Fonction: responsable du service d'information du ministère des affaires étrangères sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1969. Lieu de naissance: province de Ghazni, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (7) La mention «Hanif, Qari Din Mohammad (ministre de la planification).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Din Mohammad **Hanif** (*alias* Qari Din Mohammad). Titre: Qari. Fonction: a) ministre de la planification sous le régime des Taliban, b) ministre de l'enseignement supérieur sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1955. Lieu de naissance: province de Badakhshan, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (8) La mention «Hottak, Abdul Rahman Ahmad, Maulavi (ministre adjoint de la culture et de l'information).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Abdul Rahman Ahmad **Hottak** (*alias* Hottak Sahib). Titre: Maulavi. Fonction: ministre adjoint de la culture et de l'information sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1957. Lieu de naissance: province de Ghazni, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (9) La mention «Jalal, Noor, Maulavi [ministre adjoint des affaires intérieures (administration)].» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Noor **Jalal** (*alias* Nur Jalal). Titre: Maulavi. Fonction: ministre adjoint des affaires intérieures (administration) sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1960. Lieu de naissance: province de Kunar, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (10) La mention «Motasem, Abdul Wasay Aghajan, Mullah (ministre des finances).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Abdul Wasay Agha Jan **Motasem** (*alias* Mutasim Aga Jan). Titre: Mollah. Fonction: ministre des finances sous le régime des Taliban. Date de naissance: vers 1968. Lieu de naissance: Kandahar, Afghanistan. Nationalité: afghane.»

- (11) La mention «Naim, Mohammad, Mullah (ministre adjoint de l'aviation civile).» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:

«Mohammad **Naim** (*alias* Mullah Naeem). Titre: Mollah. Fonction: ministre adjoint de l'aviation civile sous le régime des Taliban. Nationalité: afghane.»
